

Sous-direction Technique

Date : 26-03-2023

Réf : AT/DO12/Sous-D. TEC/ 045 /2023

A / Monsieur : ZERKANE KARIM
Gérant De l'entreprise ZERKANE KARIM
Adresse : Cité LA GARE N°08/219 TEBESSA

Objet : Mise en demeure.

Projet : ODS N° : 46/2023 du 15/02/2022 (Travaux de raccordement des abonnées en FTTH téléphoniques profit CMP TEBESSA 1).

A ce jour, nous sommes au regret de constater que votre entreprise est toujours absente pour entamer les travaux en question, malgré la notification de l'ODS en date du 15-02-2023.

J'ai le regret de vous mettre en demeure pour entamer les travaux dans le plus bref délai.

Faute de quoi je me verrais dans l'obligation d'annuler votre convention.

Le Directeur Opérationnel
Des Télécommunications / Tébessa

Le Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Tébessa P / I
Noureddine SIARI



Accusé de réception

Je soussigné : **ZERKANE KARIM** représentant de l'entreprise : **ZERKANE KARIM**, à certifier avoir reçu lele présent mise en demeure .

(Signature et cachet)

